

CHARTRE MONTS ENERGIES

Animés par des valeurs humanistes d'accès équitable et démocratique aux ressources et conscients des enjeux de l'autonomie énergétique pour les générations futures, nous, membres fondateurs de la présente société sommes convenus d'établir une charte formalisant les valeurs et les objectifs qui doivent recueillir l'adhésion de tous les futurs entrants et être le fil conducteur de son développement.

Notre démarche a pour finalité que les citoyens, et en particulier les habitants des Monts du Lyonnais ainsi que tous les acteurs économiques et politiques locaux, s'approprient la maîtrise de l'énergie qu'ils utilisent dans le cadre d'une production renouvelable et d'une consommation raisonnée.

Elle s'inscrit dans l'ambition citoyenne, portée par les élus communautaires de faire des Monts du Lyonnais un Territoire à Energie POSitive (TEPOS), visant l'autonomie énergétique locale en 2050 par la diminution de la consommation et l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable.

Elle s'inscrit également dans le grand projet national de transition énergétique en rapprochant les sources d'énergie des lieux de consommation et en employant des moyens de production sûrs et les plus écologiques possibles.

Le but est de créer une société de production d'énergie « propre » d'intérêt collectif, dans un esprit participatif et coopératif. Ouverte à tous, cette société doit avant tout permettre aux citoyens des Monts du Lyonnais de prendre en main leurs besoins énergétiques et d'en conserver le contrôle. Elle donnera la priorité à des partenariats locaux, et recherchera les meilleures coopérations avec des organismes solidaires impliqués dans la transition énergétique.

L'objet de la société est de ce fait multiple :

- il s'agit d'une part de mettre en œuvre les meilleurs moyens de production d'énergie renouvelable, adaptés au territoire, (à court terme ces moyens sont des panneaux photovoltaïques) par l'acquisition de matériels, leur déploiement optimisé sur des surfaces publiques ou privées louées (prioritairement des toitures pour préserver les surfaces cultivables), le suivi et la maintenance de ces matériels, la préservation de l'intégrité des surfaces louées en fin de bail, le recyclage des équipements en fin de vie, l'achat et la vente d'énergie dans le meilleur intérêt de ses sociétaires et le respect de la présente charte.

- Il peut être étendu à l'apport de ses compétences à des initiatives privées pourvu qu'elles soient en cohérence avec le développement de l'autonomie énergétique du territoire.

- Enfin, la société recherchera la meilleure implication des habitants et des acteurs du territoire. Pour cela elle nouera des partenariats pédagogiques afin d'apporter à ses membres les moyens d'une implication durable et efficace dans le projet et d'informer les habitants sur les enjeux de la transition énergétique.